

## Communication N° 06 - 2016 au Conseil communal

Séance du 27 avril 2016

### **Terrain de football de Rochettaz - Transformation du terrain en gazon naturel en synthétique**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 97'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Une expertise menée en 2015 sur le terrain de football en gazon naturel du Centre sportif de Rochettaz fait état d'une situation qui nécessite un renouvellement de l'ensemble des surfaces de jeux.

De plus, le gazon naturel actuel ne peut pas être utilisé pour les entraînements alors que le Pully Football constate une augmentation régulière du nombre de membres et de juniors. Le manque de surfaces d'entraînement oblige le Pully Football à refuser l'inscription de jeunes pulliérans souhaitant pratiquer le football. Pour rappel, le Pully football compte 19 équipes toutes catégories confondues.

Enfin, le terrain en gazon naturel ne répond pas aux normes permettant une éventuelle promotion de la première équipe du Pully Football en 2<sup>ème</sup> ligue inter alors même que son classement actuel le permettrait. De plus, le terrain n'est pas équipé de systèmes d'éclairage ce qui empêche son exploitation le soir.

Pour ces raisons, la Municipalité a ouvert un crédit d'études pour le remplacement et la mise aux normes du terrain en gazon naturel de Rochettaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 27 avril 2016